



ÉCOLE DE MUSIQUE DE BRUMATH

1 rue du Marché - 67170 Brumath
contact@ecoledemusiquedebrumath.fr

Tél. 06 95 51 84 04

GUIDE D'INSCRIPTION 2022-23

Pour les enfants scolarisés en grande section (école maternelle) et au CP (école primaire)

En "éveil musical", les jeunes enfants abordent la musique par le jeu, l'écoute, le mouvement, le chant, le rythme et toute activité sensorielle qui favorise et stimule l'écoute, l'imaginaire et le plaisir du jeu musical.

Les cours d'éveil musical se déroulent le mercredi matin, selon le planning suivant :

Éveil A (Grande Section) : 09:30 - 10:25

Éveil B (CP) : 10:30 - 11:25

Un parcours de "découverte instrumentale" est mis en place pour le groupe Éveil B. Les élèves assistent à des séances de présentations et/ou d'ateliers de découverte des instruments afin de leur permettre un futur choix instrumental éclairé.

Pour les enfants scolarisés à partir du CE1 jusqu'aux adolescents : le cursus complet

Le cursus de formation proposé dans les filières "instrumentale" ou "vocale" est global. Il comprend trois domaines ¹.

Filière instrumentale	Filière vocale
<ol style="list-style-type: none">1. Formation musicale2. Chant choral ou pratique collective3. Cours individuel d'instrument	<ol style="list-style-type: none">1. Formation musicale2. Chant choral ou groupe vocal3. Cours individuel de chant

DÉBUT DES COURS D'INSTRUMENTS

À l'école de musique, l'apprentissage d'un instrument débute pour les enfants scolarisés au CE1. Afin de suivre avec efficacité les cours, il est indispensable de pouvoir s'exercer et pratiquer régulièrement la musique entre chaque séance. L'élève doit donc disposer d'un instrument à la maison.

Avant d'acheter ou de louer un instrument, nous vous recommandons expressément d'attendre les conseils de nos professeurs. Par exemple, l'inscription au cours de piano suppose que l'élève puisse travailler à la maison sur l'instrument enseigné, à savoir un véritable piano mécanique et non sur un "clavier électronique".

Sur le dossier d'inscription, précisez votre choix instrumental s'il est bien défini. En cas de doute, nous vous proposerons, si possible, de rencontrer plusieurs professeurs qui vous feront découvrir et essayer leurs instruments. Dans les disciplines telles que le piano ou la guitare, les places peuvent être limitées, car les demandes sont généralement nombreuses.

COURS DE FORMATION MUSICALE (FM) ET DE CHORALE

Les cours de formation musicale sont collectifs et orientés spécifiquement selon des critères de niveau (degrés dans chaque cycle). L'âge est cependant également pris en compte dans l'affectation des élèves dans les groupes. Comme pour l'instrument, une pratique personnelle régulière, à la maison, est une garantie de réels progrès chez l'élève. La chorale constitue un élément indispensable de la formation musicale du jeune musicien. En tant que pratique collective, elle est obligatoire jusqu'au degré 2 du 1er Cycle (généralement les trois premières années). Elle est ensuite remplacée par une pratique collective instrumentale (ensemble, orchestre, etc.), mais elle reste libre d'accès.

¹ Les trois domaines sont obligatoires.

PRATIQUES COLLECTIVES

Sources de plaisir musical partagé, les pratiques collectives comprennent différents ensembles, quelquefois à géométrie variable : la chorale, l'orchestre à vents et percussions, l'ensemble à cordes, des ensembles divers. Elles prennent aussi vie dans des ensembles à effectifs plus réduits : duos, trios, etc.

Les élèves sont orientés par l'équipe pédagogique dans ces différents dispositifs en fonction de leurs compétences, de leur appétence et des besoins des différents ensembles.

Les élèves (adolescents ou adultes) autonomes et ayant un niveau musical "suffisant" pour intégrer un ensemble ont la possibilité de s'inscrire uniquement dans une pratique collective (avec accord préalable de la direction).

Pour les adultes

Les élèves adultes ont la possibilité de suivre un cours instrumental ou vocal individuel et/ou d'intégrer une pratique collective. Ils ne sont pas prioritaires sur les enfants ou adolescents dans un éventuel cas de manque de places disponibles.

Les disciplines dominantes enseignées ²

Les vents	Les cordes	Les claviers	Les percussions	La voix
- basson - clarinette - flûte traversière - hautbois - saxophone - trompette - trombone - cor	- violon - violon alto - violoncelle - guitares	- piano	- batterie - percussions, claviers	- chant choral - chant lyrique

Dates clés de la rentrée 2022-23 :

- **Dimanche 4 septembre**, l'École de Musique de Brumath est présente au Forum des Associations. Nous y tiendrons un stand d'information à l'attention des futurs nouveaux élèves et leurs familles, afin de présenter l'école de musique, son projet pédagogique et d'informer le public de l'organisation des enseignements.
Horaire : 10:00 - 17:00 - Centre Culturel de Brumath, 29 Rue André Malraux 67170 Brumath
- **Samedi 11 septembre**, de 09:30 à 11:30 : Portes-ouvertes et inscription administrative des nouveaux élèves.
École de musique de Brumath - 1 Rue du Marché 67170 Brumath
- **Lundi 19 septembre** : Semaine de la reprise des cours.

² La liste des disciplines est sujette à évolution.